

## Recherches sociographiques



# La mort et le salut des défunts à Tête-à-la-Baleine

José Mailhot

Volume 11, numéro 1-2, 1970

La Basse-Côte-Nord du Saint-Laurent

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/055483ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/055483ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Mailhot, J. (1970). La mort et le salut des défunts à Tête-à-la-Baleine. *Recherches sociographiques*, 11(1-2), 151-166. <https://doi.org/10.7202/055483ar>

Résumé de l'article

Les conceptions entourant le phénomène de la mort à Tête-à-la-Baleine constituent un système complexe qui englobe plusieurs aspects de la culture. L'analyse de l'un de ces aspects pris isolément révélerait peu de choses du fonctionnement global d'un système extrêmement bien articulé qui joue un rôle primordial dans la culture locale. Son étude requiert l'examen des tabous, croyances et comportements liés au rituel funéraire, des comportements quotidiens (verbaux et non verbaux) envers les défunts et du contenu de la tradition orale (dictons et légendes) qui concerne les morts. C'est dans cette perspective que nous décrivons d'abord la réaction de la communauté face à la réalité concrète du décès d'un de ses membres, puis face à tous ses défunts une fois que le cadavre a été enterré. À partir de là, nous tenterons de dégager le système d'attitudes et de comportements auquel nous avons fait allusion.

S'il convient de sacrifier ici la diachronie à la synchronie, certains détails historiques concernant les églises et les cimetières de Tête-à-la-Baleine n'en paraissent pas moins essentiels à la compréhension des faits qui vont être décrits. En vertu du double habitat qui caractérise certaines communautés de pêcheurs de la Côte-Nord, on trouve à Tête-à-la-Baleine deux cimetières et deux églises. Le « cimetière du large », qui est situé sur l'île la plus méridionale de l'archipel, date de la même époque que la première église, vraisemblablement du deuxième quart du siècle dernier. Celle-ci fut démolie quand on construisit une église plus grande sur une autre île en 1895. Même si le cimetière se trouvait désormais à deux milles (par bateau ou en traîneau à chiens) de l'église, on continua à l'utiliser. L'île fut abandonnée par ses habitants en 1929. Sept ans plus tard, on y enterra le dernier mort en dehors des limites normales du cimetière.

Il fallait trouver un nouveau site, plus abordable que l'île-su'-Kanty, que l'on chercha dans toute la région. Le nouveau cimetière fut établi sur la terre ferme non loin d'un petit groupe de maisons habitées uniquement en hiver. De l'avis de la population locale, l'emplacement du « cimetière de terre » ne convenait pas plus que celui du « cimetière du large »; bien que plus à l'abri des vents et des tempêtes, il était très difficile d'accès aux périodes de gel et de dégel ainsi qu'à marée basse. Un missionnaire s'étant établi en permanence à Tête-à-la-Baleine en 1949,2 on construisit une église sur le continent à l'endroit choisi par le curé pour concentrer la population jusque-là dispersée en hiver comme en été. À l'heure actuelle, « l'église du large » dessert la population pendant la saison de la pêche et celle du continent pendant le reste de l'année. Le nouveau cimetière est situé à quatre milles de la principale agglomération du continent où se trouve une église et à neuf milles de l'île où se dresse l'autre église. Ces divers points ne sont accessibles qu'en barque de pêche et en motoneige. La situation périphérique des cimetières par rapport à l'espace local habité complique à l'extrême certaines phases du rituel funéraire.

## LA MORT ET LE SALUT DES DÉFUNTS À TÊTE-À-LA-BALEINE<sup>1</sup>

Les conceptions entourant le phénomène de la mort à Tête-à-la-Baleine constituent un système complexe qui englobe plusieurs aspects de la culture. L'analyse de l'un de ces aspects pris isolément révélerait peu de choses du fonctionnement global d'un système extrêmement bien articulé qui joue un rôle primordial dans la culture locale. Son étude requiert l'examen des tabous, croyances et comportements liés au rituel funéraire, des comportements quotidiens (verbaux et non verbaux) envers les défunts et du contenu de la tradition orale (dictons et légendes) qui concerne les morts. C'est dans cette perspective que nous décrirons d'abord la réaction de la communauté face à la réalité concrète du décès d'un de ses membres, puis face à tous ses défunts une fois que le cadavre a été enterré. À partir de là, nous tenterons de dégager le système d'attitudes et de comportements auquel nous avons fait allusion.

S'il convient de sacrifier ici la diachronie à la synchronie, certains détails historiques concernant les églises et les cimetières de Tête-à-la-Baleine n'en paraissent pas moins essentiels à la compréhension des faits qui vont être décrits.

En vertu du double habitat qui caractérise certaines communautés de pêcheurs de la Côte-Nord, on trouve à Tête-à-la-Baleine deux cimetières et deux églises. Le « cimetière du large », qui est situé sur l'île la plus méridionale de l'archipel,<sup>2</sup> date de la même époque que la première église, vraisemblablement du deuxième quart du siècle dernier. Celle-ci fut démolie quand on construisit une église plus grande sur une autre île en 1895. Même si le cimetière se trouvait désormais à deux milles (par bateau ou en traîneau à chiens) de l'église, on continua à l'utiliser. L'île fut abandon-

---

<sup>1</sup> Les données utilisées dans le cadre du présent article ont été recueillies lors de deux séjours sur le terrain de trois mois chacun. La première période de collecte, subventionnée par le Centre d'études nordiques pendant l'été 1964, a permis la rédaction d'une thèse de maîtrise présentée à l'Université de Montréal. Elle s'intitule: *Les relations entre les vivants et les morts à Tête-à-la-Baleine, d'après une analyse de légendes*. Nous avons effectué un deuxième séjour au cours de l'été 1967 grâce à un contrat offert par le département de folklore du Musée national du Canada. Un rapport ethnographique sur les pratiques funéraires a été déposé au Musée national.

<sup>2</sup> L'Île-su'-Kanty, ainsi nommée d'après son premier habitant.

née par ses habitants en 1929. Sept ans plus tard, on y enterra le dernier mort en dehors des limites normales du cimetière.<sup>1</sup>

Il fallait trouver un nouveau site, plus abordable que l'Île-su'-Kanty, que l'on chercha dans toute la région. Le nouveau cimetière fut établi sur la terre ferme non loin d'un petit groupe de maisons habitées uniquement en hiver. De l'avis de la population locale, l'emplacement du « cimetière de terre » ne convenait pas plus que celui du « cimetière du large »; bien que plus à l'abri des vents et des tempêtes, il était très difficile d'accès aux périodes de gel et de dégel ainsi qu'à marée basse. Un missionnaire s'étant établi en permanence à Tête-à-la-Baleine en 1949,<sup>2</sup> on construisit une église sur le continent à l'endroit choisi par le clergé pour concentrer la population jusque-là dispersée en hiver comme en été.

À l'heure actuelle, « l'église du large » dessert la population pendant la saison de la pêche et celle du continent pendant le reste de l'année. Le nouveau cimetière est situé à quatre milles de la principale agglomération du continent où se trouve une église et à neuf milles de l'île où se dresse l'autre église. Ces divers points ne sont accessibles qu'en barque de pêche et en moto-neige. La situation périphérique des cimetières par rapport à l'espace local habité complique à l'extrême certaines phases du rituel funéraire.

#### I. LA COMMUNAUTÉ FACE À SES DÉFUNTS AU TEMPS DES FUNÉRAILLES

Peu de personnes meurent à Tête-à-la-Baleine sans que quelqu'un prétende l'avoir pressenti. Certains « rêvent à de la mortalité » ou « voient une tombe » ou « une croix » pendant leur sommeil. D'autres font des rêves dont le contenu symbolique leur révèle même si la prochaine mortalité touchera leur parenté éloignée ou leur parenté proche. La communauté connaît aussi des présages de mort: par exemple, tuer un corbeau, rentrer une pelle dans la maison ou « entendre sonner la cloche » (alors que la cloche de l'église n'a pas réellement sonné). En outre, la transgression de certains interdits concernant le déroulement du rituel funéraire laisse prévoir un décès à l'intérieur de la parenté du mort pendant l'année qui suit les funérailles.

Le rituel funéraire peut se subdiviser en deux phases. L'agonie, l'annonce du décès à la communauté, l'ensevelissement et l'arrangement de la chambre funéraire précèdent la veillée funèbre. La deuxième phase comprend la fabrication du cercueil suivie de la mise en bière, le transport du cercueil à l'église en vue du service funèbre, puis au cimetière pour l'enterrement. Le rituel s'achève par le ménage de la maison mortuaire.

<sup>1</sup> Les îles sont arides, dénudées et la terre y est extrêmement rare.

<sup>2</sup> Depuis un siècle, la population avait été desservie par des missionnaires itinérants.

*La veillée funèbre*

Les proches parents, le prêtre et l'infirmière sont présents à l'agonie d'un membre de la communauté. Seules les prières récitées à voix haute, l'administration de l'extrême-onction et le secours médical de l'infirmière assistent le mourant. Après le dernier soupir, une attente d'une heure est prescrite avant de commencer l'ensevelissement. Cette précaution a pour but de bien s'assurer de la mort de l'individu. Elle se rattache à la peur d'être enterré vivant.

La tradition orale rapporte en effet que des gens d'autres localités ont été enterrés alors qu'ils se trouvaient dans un état trompeur voisin de la mort. La nouvelle d'un décès circule rapidement de bouche à oreille dans la communauté. Ni le glas, ni l'annonce en chaire, ni le crêpe symbolique à la porte de la maison ne font partie des coutumes locales. On expédie immédiatement des télégrammes aux membres de la parenté qui se trouvent au loin.

Sauf pour les individus morts à l'hôpital du village voisin, l'ensevelissement a lieu dans la maison du mort,<sup>1</sup> plus précisément dans la chambre où le corps doit être exposé. L'opération consiste à préparer la dépouille en vue de la veillée funèbre. Le cadavre est lavé, rasé et habillé avec ses vêtements sombres les plus neufs, mais il n'est pas chaussé. S'il s'agit d'un mort adulte, ces tâches sont exécutées par une ou deux personnes du même sexe que le mort et qui ne sont pas parentes avec lui. Un membre de la famille du défunt a pour fonction de fournir aux ensevelisseurs les effets dont ils ont besoin. Les jeunes enfants, que l'on habille de blanc pour leur veillée funèbre, sont toujours ensevelis par les femmes, souvent même par leur propre mère.

La chambre funéraire est vidée de son mobilier et dépouillée de ses tableaux et photographies. On voile la fenêtre d'un drap blanc quand ce n'est pas aussi les quatre murs. Le cadavre est ensuite installé sur des planches recouvertes d'un drap blanc, qui reposent aux extrémités sur des caisses de bois. Une petite table est placée à la tête du mort du côté accessible aux visiteurs. On y pose deux chandelles, qui doivent demeurer allumées jusqu'à la sortie du cercueil, une soucoupe contenant de l'eau bénite et une petite branche de sapin pour asperger la dépouille. Le mort doit avoir une orientation particulière. On l'installe le long d'un mur, idéalement les pieds dirigés vers la porte. Si la configuration de la pièce ne le permet pas, il faut le placer de telle façon qu'en « lui faisant passer la porte les pieds les premiers » on le « vire dans le sens du soleil ».<sup>2</sup>

<sup>1</sup> La « maison du large », si c'est la saison de la pêche, et celle du continent aux autres saisons.

<sup>2</sup> C'est-à-dire qu'il faut lui faire subir une rotation dans le sens des aiguilles d'une montre. La préoccupation pour le « sens du soleil » ou le « côté du soleil », qui est le côté droit, n'est pas limitée à l'orientation d'un cadavre. Le pêcheur qui remet son bateau

La durée de la veillée funèbre varie entre une et trois nuits. Les enfants qui n'ont pas atteint « l'âge du péché mortel », c'est-à-dire sept ans, ne sont veillés qu'une nuit et on ne doit pas prier pour eux sous peine de sanctions. Pour ce qui est des adultes, on abrège leur veillée funèbre si la décomposition du cadavre est rapide<sup>1</sup> et on la prolonge pour permettre à des parents vivant à l'extérieur de venir « prier au corps ». S'il y a une tempête de neige, si « la glace n'est pas bonne » ou si « la marée n'adonne pas », le transport de la dépouille au cimetière est retardé ou devancé. On règle aussi la durée de la veillée de façon à éviter l'exposition du mort un dimanche. Si un mort « passe le dimanche sur les planches », d'après le dicton, un membre de sa famille mourra dans l'année.

À leur arrivée, les veilleurs se dirigent tout droit vers la chambre funéraire. Ils regardent le mort pendant quelques minutes en se tenant debout auprès de lui et passent des remarques stéréotypées sur son état physique et sur la précarité de la vie humaine. Plusieurs personnes touchent alors au cadavre pour se libérer de la peur qu'elles pourraient avoir du mort par la suite. Il arrive parfois que l'absence d'unanimité quant au refroidissement du corps sème une inquiétude générale. Les veilleurs s'entretiennent ensuite des derniers moments du mourant avec ses proches parents qui demeurent dans la chambre. On n'offre pas de condoléances verbales, mais il est coutume, depuis quelques années, de présenter des « cartes de sympathie »<sup>2</sup> à la famille en deuil. On dépose aussi parfois des fleurs artificielles sur les planches, de chaque côté du mort. Les veilleurs reviennent dans la chambre funéraire toutes les heures pour prier à genoux et à voix haute. Un homme désigné par la famille dirige la récitation du chapelet. À la fin de chaque séance, il asperge le corps d'eau bénite en traçant sur lui un signe de croix. Les veilleurs se retirent alors dans une autre pièce et causent à voix haute de sujets courants. Pendant les repas, qui se servent dans la maison mortuaire, les conversations ne portent pas davantage sur le mort. Pendant toute la durée de la veillée funèbre, les proches parents du mort préparent leurs repas comme en temps ordinaire. Il y convient les gens qui ne peuvent retourner chez eux pour manger. Plusieurs personnes évitent autant que possible de rester pour les repas. Elles éprouvent une grande répulsion à manger dans la maison où l'on veille un mort, même si la table est toujours mise dans une autre pièce que la chambre funéraire.

L'ambiance générale de la veillée varie selon « la personne qui est sur les planches ». Elle est triste s'il s'agit d'un enfant, d'une jeune adulte ou

à la mer au printemps doit effectuer le premier virage « dans le sens du soleil » et les pêcheurs de maquereau doivent jeter leur seine « du côté du soleil ».

<sup>1</sup> En particulier quand l'individu est mort du cancer ou à la suite d'une intervention chirurgicale.

<sup>2</sup> On écrit sur sa « carte de sympathie » le nombre de messes et de prières qu'on offre pour le défunt.

d'un individu mort subitement. S'il s'agit par contre d'une vieille personne décédée après une longue maladie, les rires et les plaisanteries fusent parmi les gens qui ne lui sont pas apparentés. Ils prennent soin d'ailleurs d'agir à l'insu de la famille en deuil. On se moque du « vieux » ou du « bonhomme » en imitant sa démarche, sa façon de parler, ses petites habitudes et en rappelant les anecdotes drôles de sa vie. Il arrive que de l'alcool apporté à la dérobée par un groupe de veilleurs ajoute au divertissement. Pour justifier l'ambiance souvent gaie des veillées funèbres, les gens de Tête-à-la-Baleine insistent sur la nécessité de faire quelque chose pour se maintenir éveillés et pour que le temps passe vite. La veillée apparaît comme un devoir pénible pour la communauté.

L'étude de quelques cas exceptionnels fait ressortir clairement le caractère obligatoire des prières récitées lors de la veillée funèbre. Il y a trente ans, la communauté s'est chargée de veiller une étrangère qui n'avait pu être renvoyée dans son village pour l'enterrement. On pria pendant une nuit seulement et en plaisantant tout le temps. Plusieurs années auparavant, une veillée funèbre fut le théâtre d'événements étranges et terrifiants dont tout le monde parle encore. Bien que plusieurs membres de la communauté aient été d'accord pour interrompre la récitation du chapelet, la famille du mort insista pour que la veillée se déroule jusqu'au bout. Récemment, une vieille femme simula, avec l'aide de son neveu, une veillée funèbre pour son mari mort et enterré au loin.

### *L'enterrement*

Le cercueil est toujours du même type: il s'agit d'une boîte plus large que haute, fermée par un couvercle sans penture, généralement faite de planches sciées à Tête-à-la-Baleine même. On le recouvre de tissu noir à l'extérieur et blanc à l'intérieur. La famille du défunt fournit les matériaux et un des charpentiers locaux, aidé d'un assistant, assure gratuitement la main-d'œuvre. Le cercueil vide est transporté à l'endroit où se déroule la veillée funèbre et on y met aussitôt le cadavre. Cela peut se produire le jour de l'enterrement ou avant la fin de la veillée. Dans le dernier cas, on continue à veiller le mort dans son cercueil, qui demeure ouvert. La mise en bière est généralement effectuée en présence des parents du mort, mais jamais par eux. D'après le moment où elle a lieu, ils désignent des personnes parmi les veilleurs ou bien ce sont les porteurs qui s'en chargent. Selon l'identité du défunt, la mise en bière donne parfois lieu à des plaisanteries entre les individus non apparentés au mort, qui prennent soin de rire à l'insu de sa famille. Le jour de l'enterrement, les porteurs mettent le couvercle sur le cercueil et le scellent au moyen de vis. On éteint les chandelles qui brûlaient depuis le début de la veillée et on sort le cercueil par la porte principale de la maison en respectant les règles mentionnées plus haut concernant l'orientation du corps.

Les parents immédiats du mort désignent six porteurs dont le rôle sera de conduire le mort de sa maison à l'église, puis au cimetière. Un septième a pour fonction de porter la croix de bois qui sera plantée sur la tombe. Jusqu'à récemment, les porteurs se recrutaient strictement en dehors de la parenté du mort. Depuis, il s'est produit quelques cas où le cercueil a été transporté par sept individus ayant avec le mort la même relation de parenté: des cousins, des petits-fils et des neveux. Les personnes interrogées à ce sujet n'ont pas caché leur étonnement devant cette nouvelle pratique dont elles ignorent l'origine. Quant aux jeunes enfants, c'est toujours un parent très proche qui les porte.

L'itinéraire suivi par la dépouille mortelle une fois sortie de la maison varie selon l'endroit où doit avoir lieu le service funèbre. Selon que l'individu meurt en été ou en hiver, le cercueil se dirige à l'une ou l'autre des deux églises de la localité. Selon la saison et la distance à parcourir, on le transporte en barque de pêche, en moto-neige ou à pied. L'aspect du cortège funèbre varie en conséquence. C'est uniquement lorsque le cercueil est transporté à pied qu'il présente une certaine organisation. Autrement, c'est la vitesse respective des moteurs qui détermine un ordre quelconque. Quel que soit le mode de transport employé, on veille toujours à l'orientation du cercueil.

Ce n'est que depuis une dizaine d'années qu'un service funèbre est toujours « chanté sur le corps ». Auparavant, le corps était transporté directement de la maison mortuaire au cimetière et le service se chantait lors du passage du missionnaire itinérant. La cérémonie se déroule selon la liturgie catholique et l'argent recueilli lors de la quête sert à « payer des grand-messes » pour le défunt. L'on prend ici encore les mêmes précautions quant à l'orientation du cercueil. De plus le mort doit « regarder vers l'autel » pendant la cérémonie.

Transporter le cercueil au cimetière est une tâche pénible surtout à l'époque des changements de saisons. Il faut parfois prévoir plusieurs heures et plusieurs moyens de transport successifs pour franchir les quatre milles qui séparent « l'église de terre » du cimetière. Dans de telles circonstances, la communauté, qui normalement effectue le trajet avec le corps, s'abstient d'assister à l'enterrement et seuls les porteurs accompagnent le mort en terre. Si on entrevoit d'énormes difficultés, on prévoit un nombre supplémentaire de porteurs pour éviter d'arrêter en cours de route. On croit en effet qu'un cercueil immobilisé devant une maison sème la mort chez ses habitants. On tâche même de contourner les maisons par derrière pour éviter tout accident. Tout au long du parcours, le cercueil conserve une orientation particulière et on l'entoure de précautions pour éviter qu'il ne se brise.

À l'arrivée du corps au cimetière, la fosse est généralement déjà creusée. Si le défunt est un jeune enfant, c'est le père, accompagné d'un autre parent,

qui creuse la fosse immédiatement avant de mettre le cercueil en terre. Les fossoyeurs, différents à chaque enterrement, se recrutent parmi les jeunes gens de la communauté. Ils perçoivent souvent leur tâche comme pénible à cause de l'accès difficile du cimetière et de l'effort physique qu'ils doivent fournir lorsque le sol est gelé. Le creusage d'une fosse s'accompagne de deux interdictions dont la violation cause la mort: il est défendu « d'ouvrir la terre le vendredi » et de se coucher dans la fosse. Les fossoyeurs, qui apportent parfois de l'alcool au cimetière, se livrent à toutes sortes de plaisanteries. Si l'individu qu'on doit enterrer est vieux, mort de façon naturelle et ne leur est pas apparenté, ils s'en moquent ainsi que des autres morts du cimetière qui répondent aux mêmes critères.

On enterre le mort un jour où la température, les conditions de la glace et la marée le permettent, en tâchant d'éviter que ce ne soit un dimanche. La cérémonie est brève. Le cercueil, qu'on entre au cimetière « les pieds les premiers », descend dans la fosse, puis les assistants y jettent à tour de rôle une poignée de terre. Après une courte prière, on remplit l'excavation et on plante la croix de bois à la tête de la tombe. Le sexe de la première personne qui sort du cimetière est remarqué. On dit qu'il permet de prédire celui du prochain mort de la communauté.

On termine rapidement le ménage de la maison mortuaire commencé pendant l'enterrement en l'absence des parents proches. On démonte la chambre funéraire et on la lave entièrement avec un désinfectant. On désinfecte aussi le lit où le mourant a expiré ainsi que son matelas, si c'est un matelas à ressorts. S'il s'agit d'un matelas de plumes, on le brûle en même temps que les draps, les couvertures, les linges de l'ensevelissement et les vêtements que portait l'individu au moment de sa mort. Les effets personnels et les vêtements du défunt qui sont inutilisables ou trop vieux pour être distribués parmi sa parenté subissent le même sort. Il arrive même qu'on brûle des vêtements portés par l'individu peu de temps avant son décès. Les alliances et le chapelet du mort, qu'autrefois il « emportait avec lui », sont maintenant conservés en souvenir par sa famille.

### *Le prolongement des funérailles*

La préoccupation de la famille pour un de ses membres défunt ne cesse pas avec son enterrement. D'abord il faut respecter le deuil dont la durée varie entre un mois et deux ans selon le degré de parenté avec le mort. En plus de prescrire une tenue vestimentaire particulière, l'état de deuil interdit la participation aux soirées de danse communautaires. En outre la période d'un an après le décès peut être conçue plus ou moins comme un prolongement des funérailles. On clôt cette période en faisant chanter un « service anniversaire » et en faisant imprimer des « cartes mortuaires », qui sont distribuées parmi la parenté. C'est aussi à ce moment que l'on remplace par une pierre commémorative la croix de bois plantée sur la

tombe. Il est bien spécifié qu'il faut attendre un an avant de distribuer les « cartes mortuaires » et de « poser la pierre » au cimetière, sans quoi un autre membre de la famille mourra dans l'année.

Durant les quelques années qui suivent le décès, la famille prie et paie régulièrement des messes pour son mort. À l'époque des funérailles, c'est la communauté qui en offre la plus grande partie. Mais vient un moment où l'on cesse de prier pour le plus récent défunt et où l'on paie des messes pour « l'ensemble de ses parents défunts » ou pour « les âmes les plus délaissées du purgatoire ». Prier trop longtemps pour un mort en particulier entraîne des sanctions: l'individu ne peut se libérer du mort, il pense à lui constamment. Il dit alors qu'il « a le mort sur le dos » ou que « le mort le fatigue ».

## II. LA COMMUNAUTÉ FACE À SES DÉFUNTS DANS LA VIE QUOTIDIENNE

### *Les cimetières*

Malgré l'intérêt que l'on continue de porter aux morts après leur enterrement, le cimetière n'est pas un lieu de prières. Ce ne fut pas toujours le cas à Tête-à-la-Baleine. Avant l'abandon de l'Île-su'-Kanty, la population profitait d'une visite à ses habitants pour aller prier au cimetière. On ne faisait cependant jamais le voyage dans ce but exprès. Depuis, personne ne va plus à l'île « prier sur les tombes ». Le « cimetière du large » a d'ailleurs cessé depuis longtemps d'être entretenu et c'est un fait que la population déplore grandement.

Si on ne va plus prier pour les morts du vieux cimetière, on se moque par ailleurs systématiquement d'eux. De petits groupes débarquent parfois sur l'île pour cueillir des plaquebières ou pour surveiller des bancs de maquereau du haut d'un morne. Ils interpellent alors certains morts sans respect en plaisantant et en riant. Ce sont les ancêtres des autres qui sont ridiculisés, mais à condition que leurs descendants ne soient pas présents. Les morts qui sont le plus souvent l'objet de telles railleries sont les derniers vieux habitants de l'île.

Personne ne va non plus au « cimetière de terre » expressément pour prier. Bien que le cimetière soit fréquenté périodiquement par les fossoyeurs, par les gens qui assistent à un enterrement et par les quelques vieilles personnes qui habitent non loin, rares sont les prières qu'on y récite. Les gens « font le tour des tombes » pour constater l'état général du cimetière et relever, s'il y a lieu, une pierre tombale. L'entretien du cimetière se réduit aux corvées qu'on organise pour remettre en état la clôture de bois qui l'entoure. L'herbe n'y est jamais fauchée et on n'y apporte jamais de fleurs, hormis les quelques couronnes mortuaires qu'on dépose sur la tombe lors de l'enterrement.

Les comportements qu'on vient de décrire ne doivent pas être interprétés comme des preuves d'indifférence. L'intense préoccupation de la communauté pour ses morts est centrée sur une catégorie particulière de défunts appelés les « revenants », dont la tradition orale rappelle les apparitions.

### *Les revenants*

Les individus qui « reviennent » après leur mort sont très rarement de sexe féminin et ne sont jamais des enfants. Ces morts présentent un étrange mélange de caractéristiques: ils portent des vêtements, conservent leur voix et leurs habitudes personnelles. Mais ils ont le corps froid, ne font pas de bruit en marchant, ne sont pas soumis aux lois de déplacement des corps dans l'espace et il leur manque parfois la tête ou les mains. Leur propriété fondamentale est de se manifester aux vivants. Les expressions locales « voir un revenant », « voir un mort », « voir un homme », « voir quelqu'un » ou « voir quelque chose » désignent l'apparition d'un revenant.

Le mort apparaît à une seule personne à la fois, dans la majorité des cas un homme adulte membre de sa parenté proche (son frère, son fils ou son oncle) ou de sa parenté lointaine (son cousin ou son oncle du deuxième degré). Certains individus de Tête-à-la-Baleine ont cependant déjà « vu » des morts qui ne leur étaient pas apparentés. Il s'agissait d'amis rencontrés dans les chantiers et qui provenaient d'autres localités. À l'époque de la migration massive de la population masculine vers les chantiers forestiers de la Côte-Nord, les amis qui se quittaient définitivement « se donnaient la main ». <sup>1</sup> On scellaient alors par une poignée de mains une promesse mutuelle en prévision de la mort d'un des deux protagonistes. Le premier à mourir devait « avertir » son ami ou bien on déterminait le nombre de chapelets que le survivant devrait réciter pour le mort. « Se donner la main » est présentement une pratique courante entre membres de la communauté. Nous n'avons toutefois relevé aucun cas d'apparition d'un mort de Tête-à-la-Baleine qui soit la conséquence d'un tel contrat.

Les morts n'apparaissent pas non plus à ceux qui désirent les voir. C'est une pratique très courante dans la communauté de « demander pour voir un mort ». Quelque temps après le décès d'un parent proche, l'individu lui offre des messes et des prières en lui demandant d'apparaître. Il s'enferme parfois dans la pièce qui lui servait de chambre et attend que le mort se manifeste. Il est par contre admis par la communauté que les morts ne se manifestent jamais dans de telles circonstances. Interrogés sur leurs motivations, nos informateurs ont surtout insisté sur le fait que, quand ils ont

---

<sup>1</sup> Cela n'infirmes pas le fait que les morts de Tête-à-la-Baleine n'apparaissent qu'aux membres de leur parenté. Il s'agit là de cas exceptionnels, qui sont survenus uniquement à l'époque du retour des chantiers. Des apparitions de morts étrangers ne se sont jamais produites depuis.

« demandé pour voir un mort », ils n'avaient pas de raison précise qui justifie de le voir.

Dans certains cas, le revenant s'adresse au vivant, généralement sur un ton soumis, pour demander qu'on lui chante une messe ou pour solliciter le règlement d'une dette qu'il a négligé ou refusé de liquider avant sa mort. Dans d'autres, il apparaît en silence, mais le vivant comprend que le mort veut des prières. L'individu à qui un revenant apparaît accorde immédiatement au mort ce qu'il réclame. Avec la promesse du vivant, le revenant disparaît et n'est généralement plus revu.<sup>1</sup>

Si l'on se réfère au contenu des légendes, la vision d'un revenant entraîne des réactions diverses chez le vivant : le calme, la surprise, la peur et même la maladie. Mais il est important de noter que les conteurs, lorsqu'ils relatent leurs propres expériences avec les revenants, insistent sur le fait qu'ils sont restés calmes et admettent tout au plus avoir été surpris. Le conteur qui raconte l'expérience d'un autre mentionne systématiquement l'effroi et le bouleversement du vivant. Ceci prouverait qu'à travers leurs récits, les hommes de la communauté tentent de camoufler leur véritable réaction à l'apparition d'un mort.

### *La peur des morts*

Pourtant la peur des revenants est extrêmement répandue à Tête-à-la-Baleine. Plusieurs femmes vivent dans l'obsession de « voir un mort » et ne sortent jamais seules le soir ; des adultes des deux sexes évitent soigneusement de se trouver seuls dans leurs maisons pendant la nuit ; des enfants refusent d'aller se coucher sans leurs parents de peur de « voir quelque chose ». Des jeunes gens projettent parfois de simuler l'apparition d'un revenant pour effrayer quelqu'un, mais la communauté considère ce type de blague comme de très mauvais goût. Il y a quelques années, une femme a été l'objet de la colère et de la désapprobation générales lorsqu'elle a déambulé dans le village « déguisée en mort ». Enfin la peur des morts tient une place importante dans les conversations quotidiennes.

En plus de la peur confuse des morts qui est très courante, il faut signaler la crainte qu'éprouvent certaines gens envers un mort en particulier. Il arrive que des hommes menacent d'apparaître après leur mort à des femmes qui sont renommées pour leur crainte des revenants. Aussi de vieilles personnes envers lesquelles les enfants et les adolescents manquent de respect promettent-elles de « venir leur tirer les orteils » après leur mort. L'individu ainsi menacé vit dans l'appréhension de la mort de cette personne, qui ne manquera pas, croit-il, de lui apparaître. Ainsi les enfants qui se sont mal acquittés de leurs devoirs envers leur père ou leur mère craignent-ils

<sup>1</sup> Nous avons cependant relevé le cas d'un homme reconnu pour sa malhonnêteté en affaires qui apparut plusieurs fois après sa mort à des individus différents. Dans un autre cas, le mort a été aperçu dans sa propre maison à plusieurs reprises.

de les voir « revenir ». <sup>1</sup> Par contre, les individus qui « se sentent en paix avec leurs vieux parents » s'enorgueillissent de ne pas les craindre une fois qu'ils sont morts. Pourtant, selon les données de la tradition orale, il est certain que les défunts n'apparaissent pour aucune de ces raisons.

La croyance populaire établit un lien entre les individus morts et les lieux qu'ils habitaient de leur vivant. Par conséquent certains endroits sont associés à la peur de voir un revenant. C'est ainsi que des gens qui craignent leurs parents décédés refusent d'habiter leur maison. Quelques hommes de la communauté évitent systématiquement certaines îles où ils craindraient de rencontrer les anciens habitants. Cela entre en contradiction avec le contenu des légendes locales selon lesquelles les revenants ont le pouvoir de se manifester aux vivants à n'importe quel endroit du territoire local.

### III. INTERPRÉTATION

#### *Les étapes de la mort*

L'interprétation que nous proposons des faits qui viennent d'être décrits part d'une constatation simple: l'individu n'est pas foudroyé par la mort, mais il est touché progressivement. Le mourant est déjà un peu mort, comme l'attestent les précautions dont on entoure ses vêtements déjà contagieux et l'individu qui vient de rendre le souffle n'est pas encore tout à fait mort puisqu'il faut attendre pour commencer à l'ensevelir. Il est évident qu'à Tête-à-la-Baleine la mort est conçue comme un procédé graduel. Entre les deux pôles d'un continuum, qui sont la vie et la mort totales, s'insèrent deux phases qui correspondent à des morts partielles. L'effet d'une première mort est constaté lors de l'exposition du cadavre sur les planches. Cette mort est conçue comme un état incertain, qui peut n'être qu'apparent, et dont le critère d'évaluation le plus sûr est le refroidissement du corps.

La deuxième mort correspond au passage de l'état de dépouille mortelle à celui de revenant. À ce stade, la mort prive l'individu de certaines des propriétés physiques qui le caractérisaient de son vivant tout en lui conservant son individualité. Les revenants sont des défunts dont le sort n'est pas définitif. Ils peuvent être sauvés, mais pas immédiatement. Ils sont condamnés à l'état temporaire de morts en peine parce qu'ils n'ont pas fini de régler leurs comptes avec les vivants ou parce que les messes et prières offertes pour eux n'ont pas suffi à expier leurs fautes. Personne de la communauté ne peut présumer du sort d'un individu au moment de sa mort et théoriquement tous les morts adultes, en exceptant les damnés, peuvent passer par l'état intermédiaire de revenant. Parmi eux, les accidentés et les

<sup>1</sup> Nous avons relevé deux cas où un individu a abandonné une maison reçue en héritage par crainte des représailles du mort.

individus morts subitement sont davantage susceptibles de « revenir après leur mort », puisqu'ils n'ont pas eu le temps de se préparer à la mort. Le drame des revenants, c'est qu'ils ne peuvent rien pour eux-mêmes et qu'ils doivent remettre leur sort entre les mains des vivants. L'intervention du vivant à la suite d'une apparition fait passer le mort à l'état d'élu et il quitte alors automatiquement la catégorie des revenants.

Il n'est pas possible d'énoncer de principe quant au temps requis pour que le salut d'un défunt soit assuré. Il ne semble pas y avoir de rapport ici avec la période d'une année suivant le décès au cours de laquelle la communauté des vivants commémore le défunt. Certains revenants apparaissent avant même qu'on enterre leur corps, d'autres « reviennent » deux ou trois ans après le décès. La limite semble toutefois de six ans.

La majorité des défunts de la communauté ne passent pas par toutes les phases du processus qui vient d'être décrit. La plupart d'entre eux sont immédiatement sauvés ou damnés. Les morts damnés seraient, semble-t-il, emportés par le diable, parfois sous la forme d'un chien, pendant leur veillée funèbre. La communauté ne semble pas concevoir qu'il y ait de ses propres morts qui ne soient éventuellement sauvés. Les quelques légendes que nous avons recueillies sur les damnés concernent toujours des gens des communautés anglophones voisines de Tête-à-la-Baleine. Et, d'après ces légendes, la seule faute qui paraît justifier la damnation immédiate est l'abandon de la pratique religieuse. Quant aux défunts qui sont immédiatement sauvés, peu de choses se disent à leur sujet. Ils font partie d'une vague communauté de défunts pour laquelle on offre de temps à autre des messes et des prières. Si un individu continue à prier pour un mort dont le salut est déjà assuré, il « a le mort sur le dos », ce qui est un signe qu'il faut cesser de prier spécifiquement à son intention. Les jeunes enfants entrent certainement toujours dans la catégorie des morts élus puisque ce sont des « morts qui n'ont pas besoin de prières ».

#### *Fonction de l'âge et du statut social du mort*

Une grande partie des comportements et des attitudes à l'égard des morts peuvent s'analyser en fonction de deux oppositions-clés qui opèrent tant au niveau des règles du rituel funéraire, des comportements en général envers les défunts locaux et des croyances que l'on entretient à leur égard. La première opposition est fondée sur le critère de l'âge du mort et la deuxième sur celui de son statut parental.

L'opposition entre les morts adultes et les morts enfants est évidente au niveau du rituel funéraire. Certaines règles du rituel ont un contenu exactement inversé si le mort est un enfant ou un adulte: qu'on se réfère en particulier à l'obligation ou à l'interdiction, selon le cas, de prier pour le mort et de toucher à son corps. On trouve la même dichotomie au niveau des

croyances: les adultes peuvent « revenir après leur mort » alors que les enfants sont toujours immédiatement sauvés. Enfin la peur et la plaisanterie caractérisent les comportements envers les morts adultes. Les enfants morts sont l'objet d'un comportement neutre: on ne les craint ni ne les ridiculise, on les ignore verbalement et autrement.

L'opposition entre les morts apparentés et les morts non apparentés joue aux mêmes niveaux que précédemment. Pendant les funérailles il est interdit à un individu de toucher au mort s'il lui est apparenté et il est obligatoire<sup>1</sup> de lui toucher dans le cas inverse. L'attitude commandée pendant les funérailles d'un mort de la famille est le respect et, en dehors des funérailles, la peur. La plaisanterie est l'attitude culturellement acceptée en tout temps pour les individus qui n'ont pas de relation parentale avec le mort. Enfin le revenant ne se manifeste pas à des individus qui ne sont pas ses parents.

Les relations qui viennent d'être décrites suggèrent que, dans la conscience collective de la communauté de Tête-à-la-Baleine, il y a un lien entre le tabou qui frappe la parenté du défunt et la propriété que celui-ci a de lui apparaître. Les individus auxquels le mort n'est pas susceptible d'apparaître ont seuls le droit de toucher à la dépouille mortelle. Voilà pourquoi les enfants sont ensevelis, portés et enterrés par leurs parents immédiats. Puisqu'elle est soumise à l'interdiction catégorique de toucher à un mort adulte, la famille fait exécuter le rituel funéraire par des « étrangers ». C'est cependant elle qui paraît responsable des funérailles, puisque c'est elle qui désigne tous les individus qui doivent y exercer une fonction.

C'est dans la relation sociale entre le mort et le vivant qu'il faut chercher l'explication des divers types d'attitudes envers les défunts de la communauté. Certains morts adultes sont ridiculisés, les autres sont craints et respectés. Quant aux très jeunes morts, on les ignore. Le principe qui régit ces attitudes, c'est qu'un individu craint les morts qui sont susceptibles de lui apparaître, c'est-à-dire ceux avec lesquels il a une relation de parenté. Ce sont du même coup les morts dont il a le devoir d'assurer les funérailles; par conséquent il doit avoir envers eux une attitude respectueuse. Quant aux gens qui n'ont aucun lien de parenté avec le défunt, ils le considèrent inoffensif, en particulier s'il s'agit d'un individu qui a eu le temps de se préparer à la mort. S'ils participent à ses funérailles, c'est en tant que simples instruments au service de la famille et, quoi qu'ils fassent, ils ne s'exposent pas à « voir revenir » le mort. Ils s'en moquent donc sans scrupule.<sup>2</sup> La norme locale spécifie toutefois qu'ils doivent agir à l'insu de la

<sup>1</sup> Les individus désignés par la famille du défunt pour jouer un rôle pendant les funérailles ne sauraient se soustraire à ce devoir.

<sup>2</sup> Il serait important d'expliquer pourquoi l'inverse de la peur des morts adultes est la plaisanterie et non l'indifférence. Il faudrait sans doute ici faire appel à la science psychanalytique et invoquer les notions de « mécanismes de défense », de « réaction à une charge trop grande d'émotivité », « d'ambivalence » devant la mort ou les morts.

parenté du mort. Il est probable qu'être témoins des plaisanteries dont un des leurs est l'objet équivaudrait pour les parents à une forme de participation à ces plaisanteries incompatible avec la crainte qu'ils ont de leur mort. Quant à l'attitude neutre envers les enfants défunts, elle ne s'explique qu'en fonction du fait qu'en aucune circonstance ils ne peuvent apparaître aux vivants.

### *La séparation des vivants et des morts*

Pour pousser davantage l'analyse, examinons les fonctions de la contagion de la mort et de la peur des revenants. Pendant toute la période des funérailles, la dépouille mortelle constitue une menace pour la communauté. Le cadavre a le pouvoir de semer la mort autour de lui comme une contagion. Les précautions dont on entoure la maison du mort et tout ce qui a été en contact avec le cadavre indiquent que c'est surtout la famille en deuil qui est menacée. C'est à mettre en rapport avec le fait que c'est elle qui porte la responsabilité de l'exécution du rituel. Il faut penser ici à certaines interdictions qui, si elles sont transgressées au cours des funérailles, amènent une nouvelle mortalité dans la famille. Tout se passe comme si le pouvoir de contagion du cadavre jouait comme une sanction dont le rôle est d'assurer le déroulement, selon des règles fixes, du rituel funéraire. La mort amène la mort si les règles ne sont pas respectées et le rituel a pour fonction de contrôler et de domestiquer la mort épidémique.

De plus, l'exécution du rituel constitue la condition *sine qua non* du règlement heureux du sort du défunt. La plupart des morts locaux sont sauvés grâce aux prières et aux messes offertes pour eux à l'époque du décès. Elles constituent donc le minimum requis. Dans le cas où cela ne suffit pas à sauver le défunt, l'apparition du revenant force ses parents à assumer jusqu'au bout leurs responsabilités. En raison du caractère traumatisant que revêt le contact avec un être qui est à la fois un peu mort et un peu vivant, le vivant prend des dispositions immédiates qui assurent au mort le règlement définitif de son sort. Les vivants sont importunés par les morts parce qu'ils n'ont pas accompli leurs devoirs envers eux et la peur des revenants a comme fonction d'assurer le salut des défunts de la communauté.

Au sein de la communauté, c'est la parenté du mort qui joue un rôle stratégique. En assurant le salut de ses défunts, elle les empêche d'apparaître aux vivants. Le revenant étant le symbole par excellence de la confusion entre les vivants et les morts, la famille du défunt effectue ou maintient la séparation entre la communauté des vivants et celle des morts. De la même façon, la mort qui se communiquerait à toute la parenté du défunt représenterait une situation où la vie et la mort se confondent. En exécutant le rituel funéraire selon les règles, la famille du défunt neutralise l'effet contagieux de la mort et maintient une séparation nécessaire entre la vie et la mort.

*L'interdiction de toucher au cadavre*

L'élément du rituel qui joue un rôle primordial est l'interdiction pour les parents d'avoir des contacts avec le cadavre. Toucher au mort constitue le privilège — ou le devoir — de ceux qui ne sont menacés ni par la contagion du cadavre ni par l'apparition de ce mort et qui n'ont pas la responsabilité de ses funérailles ni de son salut. C'est ici qu'on peut tenter d'expliquer la pratique de « toucher au mort sur les planches » pour éviter d'en avoir peur. Toucher au mort correspondrait à se classer soi-même dans la catégorie des membres de la communauté qui est opposée à celle des parents du mort et sur laquelle le mort n'a aucune emprise. C'est un geste symbolique qui, en classifiant l'individu de façon non équivoque, le met à l'abri du mort et donc de la peur.

Il serait opportun d'examiner ici un fait tout à fait nouveau dans l'histoire de Tête-à-la-Baleine. Il a déjà été signalé que, depuis quelques années, certains morts ont été portés en terre par un groupe homogène de parents proches. S'agirait-il là d'un indice de l'élimination éventuelle de l'interdit qui frappait jusqu'ici les parents proches ? Si tel est le cas, on peut prévoir, semble-t-il, d'importants bouleversements dans l'ensemble des croyances sur les morts, qui pourraient mener, à la limite, à la disparition des revenants dans la conscience collective. Peut-être s'agit-il plutôt d'une réinterprétation du tabou en fonction d'une nouvelle définition des relations de parenté ? Il faut remarquer en effet que ce ne sont pas toutes les catégories de parents qui peuvent toucher au cadavre. Dans les quelques cas qu'on nous a signalés, bien que les porteurs soient des parents proches du mort, ils n'ont jamais avec lui des liens de parenté primaires. On peut peut-être penser que le cercle de parents à l'intérieur duquel le tabou s'appliquait jusqu'à maintenant est en train de se réduire. On ne pourrait bien entendu soutenir sérieusement une telle hypothèse sans faire une étude complète de la parenté à Tête-à-la-Baleine.

*L'utilisation de l'apparition des revenants par les vivants*

Certaines des croyances et des attitudes envers les revenants sont problématiques. Alors que, selon les faits rapportés dans les légendes, les morts n'apparaissent que pour assurer leur salut, les vivants croient que certains de leurs actes peuvent provoquer l'apparition d'un revenant. Nous serions tentés d'interpréter cette donnée comme l'utilisation, par les vivants, du mécanisme de l'apparition des revenants à leur propre avantage. Cette sorte « d'abus » serait d'ailleurs sanctionné par la culture.

Menacer un enfant de l'apparition d'un revenant permet aux adultes d'affirmer leur autorité et aux vieillards, d'obtenir le respect. Les individus de Tête-à-la-Baleine sont conditionnés dès l'enfance à croire que les revenants peuvent reprocher aux vivants leurs fautes même si, d'après les cas

d'apparition que nous avons relevés, les morts reviennent au contraire pour qu'on leur pardonne les fautes qu'ils ont commises. De là découle la crainte de subir les repréailles de parents défunts en dépit des faits véhiculés par la tradition orale. Le fait que les individus croient que leurs parents, une fois morts, puissent venir leur faire des reproches agit comme une sanction qui assure aux vieillards les soins matériels que leur condition requiert. C'est d'autant plus vraisemblable que la communauté conçoit la vieillesse comme un état extrêmement pénible<sup>1</sup> et que le soin des vieillards à Tête-à-la-Baleine semble être un problème social aigu.<sup>2</sup>

En raison des problèmes qu'elle pose, la pratique de « donner la main » à un membre de la communauté mérite qu'on s'y arrête. De par la nature de leur contrat, les deux protagonistes s'exposent apparemment volontairement à l'apparition d'un mort, ce qui est incompatible avec la peur qu'ils ont des revenants. D'ailleurs on reconnaît dans la communauté que l'individu de Tête-à-la-Baleine à qui on a « donné la main » n'apparaît pas. La pratique de « demander pour voir un mort » est du même ordre. Alors que le vivant prétend persuader un mort apparenté de se manifester, il prend en réalité le meilleur moyen pour l'empêcher d'apparaître. Puisqu'on lui offre des messes et des prières, le mort n'a plus de raison de se manifester au vivant et, de fait, il ne se manifeste jamais dans ces conditions. Ce qui est verbalisé comme le désir de « voir un mort » est en outre inconciliable avec la peur généralisée de voir ces revenants. Il semble que nous nous trouvions ici en présence de phénomènes dont l'explication se situerait dans le domaine de l'affectivité. Faut-il voir là, pour employer un vocabulaire qui est peu familier au simple ethnologue, des mécanismes de réaction à l'anxiété au niveau des phantasmes qui seraient conditionnés par la culture ? Il faudrait faire appel à l'ethnopsychologie pour comprendre la fonction réelle de ces deux pratiques singulières.

Nous voudrions, en terminant, souligner que le domaine que nous avons étudié à Tête-à-la-Baleine paraît particulièrement propice à une approche psychanalytique. Nous sommes consciente que notre interprétation n'éclaire que partiellement la réalité complexe des comportements envers les morts de la communauté. Il serait heureux que des disciplines aptes à éclairer les mécanismes de l'affectivité et à proposer une théorie des motivations viennent suggérer une nouvelle dynamique des faits que nous avons dégagés.

José MAILHOT

*Département d'anthropologie,  
Université de Montréal.*

<sup>1</sup> Des remarques telles que « c'est pas drôle d'être vieux » et « ça fait pitié, un vieux » sont courantes.

<sup>2</sup> Il est incontestable que les gens à qui revient l'entretien de leurs parents âgés considèrent qu'on leur impose une tâche pénible et que la présence chez eux d'une vieille personne souvent malade est encombrante. D'ailleurs la mort d'un vieillard sème rarement la tristesse dans sa parenté, car elle est perçue comme un soulagement.